

AVIS

IMPORTANT

Suite au courrier de Mme La Préfète du 28/02/2016

Suite à l'épidémie d'influenza aviaire, et pour écarter à long terme tout risque de recombinaison puis de transmission à une autre espèce, par précaution, une action vigoureuse s'impose :

« Au-delà des mesures de vide sanitaire visant les élevages professionnels, l'ensemble des volailles des basses-cours devra impérativement être confiné pendant la période du 18 avril au 16 mai. »

Le sérieux de la mise en place de ces mesures conditionne la réussite de l'éradication de l'épidémie actuelle.

Une fiche de recensement (disponible en mairie) est à compléter et à retourner à la mairie avant le 11 avril.

